

Avertissement légal

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis uniquement à titre d'information. Bien que le gouvernement du Manitoba ait veillé à ce que cette information soit préparée et compilée avec soin, vous êtes prié de vous renseigner vous-même ou de demander l'avis d'un professionnel avant d'entreprendre quoi que ce soit qui pourrait toucher vos intérêts personnels ou ceux de votre famille. Le gouvernement du Manitoba n'assume aucune responsabilité pour tout fait, erreur ou omission qui pourraient causer quelque préjudice ou dommage à vous-même ou à votre famille en vertu de la confiance accordée auxdits renseignements. Il est dans votre intérêt de faire preuve de diligence raisonnable au moment de décider de la validité desdits renseignements en ce qui concerne vos propres circonstances.

Évaluation et diagnostic des jeunes enfants

En tant que parent, il peut vous arriver de vous demander si votre jeune enfant se développe comme les autres enfants de son âge. Vous vous interrogez peut-être sur :

- les signes pouvant dénoter un retard ou un handicap;
- ce que vous pouvez faire si quelque chose vous inquiète;
- ce qui se passe après un diagnostic.

Voici quelques renseignements qui peuvent vous aider.



Comment savoir si mon enfant se développe comme il se doit?

Les enfants acquièrent de nouvelles habiletés à différentes étapes appelées stades de développement. Ces stades s'échelonnent sur une certaine période et touchent différents aspects : les capacités sociales, les émotions, le langage, la motricité et les facultés intellectuelles. On considère qu'un enfant a un retard de développement s'il n'acquiert pas des habiletés données durant la même période que les autres enfants de son âge.

Les sites Web qui suivent indiquent les stades de développement de la naissance à l'entrée à l'école :

http://www.babycenter.ca/francais/?intcmp=tnav_francais_main

www.cdc.gov/ncbddd/actearly/milestones/index.html (en anglais seulement)

<http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/grandirapprendre/index.htm>



Les stades de développement peuvent vous renseigner sur le développement de votre enfant selon son âge. En sachant à quel moment un enfant développe habituellement des habiletés précises, il est plus facile d'obtenir un diagnostic et d'intervenir à un stade précoce.

Que dois-je faire si le développement de mon enfant m'inquiète?

Vos propres observations ou des commentaires faits pas d'autres personnes (comme des membres de votre famille, des amis ou le personnel de la garderie ou de l'école) peuvent être à l'origine de vos inquiétudes. Si votre enfant n'a pas acquis les habiletés prévues à chaque stade de développement, consultez son médecin. Avant votre rendez-vous, dressez la liste des habiletés que votre enfant ne possède pas encore. Il est important d'être bien préparé pour fournir au médecin les renseignements dont il a besoin. En consultant la liste des stades de développement, il vous sera plus facile de réunir tous les renseignements pour les communiquer au moment du rendez-vous.



Que dois-je faire pour que le médecin ait tous les renseignements dont il a besoin?

Il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour bien renseigner votre médecin.

- **Faites une bonne préparation avant le rendez-vous** – Les stades de développement sont des normes reconnues partout au Canada pour mesurer le développement d'un enfant. Si vous vous préparez bien et que vous indiquez au médecin les habiletés que votre enfant n'a pas encore acquises, il lui sera plus facile de déterminer s'il est important de procéder à une évaluation. Il est utile d'apporter une liste de ce qui vous inquiète et des questions que vous avez à poser au médecin.



Il est maintenant possible de trouver beaucoup d'information sur la santé dans Internet et dans d'autres sources. Même s'il est bon de se tenir au courant en matière de santé, il ne faut pas oublier que les médecins ont de nombreuses années d'études et d'expérience et qu'ils sont les mieux placés pour poser un diagnostic.

- **Parlez de vos inquiétudes au médecin dès le début de l'entretien** – Si vous faites part de vos observations et de vos préoccupations au sujet du développement de votre enfant dès le début de l'entretien, le médecin pourra décider ce qui est le plus prioritaire, tenir compte de ce que vous lui dites pour son examen et prévoir du temps pour répondre à vos questions.
- **Développez une bonne relation avec le médecin** – Voici ce que vous devez faire pour bien collaborer avec lui.
 - **Communiquez-lui l'information** – Communiquez au médecin toute l'information utile à propos de votre enfant. Il pourra faire une évaluation plus complète si vous le mettez au courant du développement, des activités quotidiennes, des symptômes et des comportements de votre enfant.
 - **Écoutez-le activement** – Écoutez attentivement les questions que vous pose le médecin et l'information qu'il vous donne. Évitez toute distraction pendant l'entretien, en prenant notamment soin d'éteindre votre téléphone cellulaire ou votre appareil de transmission de messages textes. Si votre enfant a des problèmes de comportement, il peut être utile d'avoir un ami ou un membre de la famille avec vous. Cette personne pourra noter les renseignements importants pour vous ou vous aider à vous occuper de l'enfant durant l'entretien.
 - **N'hésitez pas à demander des précisions** – Si vous ne comprenez pas bien les questions que vous pose le médecin ou l'information qu'il vous donne, demandez-lui plus de précisions. Si vous avez des doutes sur ce que dit le médecin, notamment en ce qui concerne le diagnostic, les options de traitement, les activités à faire à la maison ou les renvois à des spécialistes, posez des questions ou dites au médecin que vous ne saisissez pas bien ce qu'il vous dit.
 - **Notez les renseignements importants** – Il n'est pas toujours facile d'emmagasiner une grande quantité d'information à la fois. Si vous prenez des notes, il sera plus facile de savoir ce que vous avez manqué et de vous rappeler plus tard de ce qui vous a été dit.
 - **Demandez quelles sont les prochaines étapes** – Si votre médecin ne vous parle pas d'autres rendez-vous, de renvois à des spécialistes, d'options de traitement ni d'autres évaluations, ne manquez pas de poser la question.



Que se passera-t-il une fois que le médecin aura examiné mon enfant?

D'après les renseignements dont il disposera et les résultats de l'examen, votre médecin de famille ou pédiatre pourra vous renvoyer à d'autres ressources, comme :

- un pédiatre ou un autre professionnel de la santé (physiothérapeute, ergothérapeute, orthophoniste ou audiologiste);
- un spécialiste en santé mentale des enfants ou des adolescents;
- le centre de consultation en développement de l'enfant;
- d'autres spécialistes, cliniques ou ressources.

Si une évaluation révèle que votre enfant a un retard de développement, il est important d'obtenir une **intervention précoce**. Puisque l'apprentissage chez l'être humain est plus facile pendant les premières années de la vie, le moment est bien choisi pour introduire des activités de développement. Si vous parlez à votre médecin de famille ou à votre pédiatre de vos inquiétudes à propos du développement de votre enfant, les interventions pourront commencer plus tôt.



Une **intervention précoce** permet d'obtenir des services adaptés aux besoins d'un enfant qui a un retard de développement ou un handicap. Un soutien est apporté à la fois à l'enfant et à la famille durant les années importantes du développement.

J'ai discuté avec le médecin de mon enfant, mais j'ai toujours des inquiétudes. Que dois-je faire?

Si vous n'êtes pas en accord avec les résultats de l'évaluation de votre enfant, vous pouvez envisager les options suivantes avec votre conjoint.

- Obtenir l'avis d'un autre professionnel – Si votre médecin n'a recommandé aucun autre examen et que vous croyez néanmoins que votre enfant a un retard de développement, vous pouvez demander l'avis d'un autre médecin.
- **Consulter un professionnel qui connaît déjà votre enfant** – Si votre enfant voit déjà un autre professionnel (par exemple, un physiothérapeute, un ergothérapeute ou un orthophoniste), vous pouvez lui parler de ce qui vous inquiète. Si cette personne estime que votre enfant devrait subir une évaluation du développement, elle pourra vous aiguiller vers le centre de consultation en développement de l'enfant.



Le centre de consultation en développement de l'enfant

Le centre de consultation en développement de l'enfant offre des services d'évaluation et d'aiguillage pour les enfants d'âge préscolaire ayant un problème de développement ou de comportement ou un handicap physique. Il est possible que les familles aient à consulter plusieurs professionnels se spécialisant dans le développement de l'enfant : un pédiatre communautaire ou spécialisé dans le développement, une infirmière, un travailleur social, un psychologue clinicien, un éducateur des jeunes enfants, un orthophoniste, un ergothérapeute, ou un physiothérapeute.

Le centre de consultation se trouve au Centre des sciences de la santé de l'Hôpital pour enfants de Winnipeg. Pour obtenir de plus amples renseignements, utilisez les coordonnées suivantes pour vous adresser au centre de consultation :

Centre de consultation en développement de l'enfant

Hôpital pour enfants de Winnipeg
CK253-640, rue Sherbrooke
Winnipeg (Manitoba) R3A 1S1
Téléphone : 204 787-4379 ou 204 787-2423

Le centre de consultation est un service provincial. Des cliniques rurales sont offertes régulièrement à des endroits désignés dans la province.

Qu'est-ce qu'une évaluation du développement?

Une évaluation du développement est une évaluation du développement d'un enfant portant sur différents aspects – la motricité, le langage, les facultés intellectuelles, les capacités sociales et les émotions. Elle peut renseigner les spécialistes sur les types de traitement qui conviennent et les ressources ou services communautaires pouvant aider l'enfant à poursuivre son développement. Selon les besoins de l'enfant et de la famille, l'évaluation peut être effectuée par un ou plusieurs spécialistes, notamment :

- des physiothérapeutes,
- des ergothérapeutes,
- des orthophonistes,
- des psychologues cliniques,
- des pédiatres spécialistes du développement,
- des infirmières,
- des travailleurs sociaux,
- d'autres personnes.

Les spécialistes peuvent faire effectuer à votre enfant différentes tâches pour évaluer ses forces et ses faiblesses. Selon l'âge de l'enfant et les aspects de son développement qui sont à l'origine des préoccupations, l'évaluation peut inclure la manipulation d'un jeu de construction, des casse-têtes, des exercices sur le langage, des activités physiques et l'observation de l'enfant pendant qu'il joue.



À titre de parent, quel est mon rôle dans le processus d'évaluation?

Votre rôle consiste principalement à transmettre l'information. Puisque c'est vous qui connaissez le mieux votre enfant, les renseignements que vous communiquez sont très importants pour permettre de faire une bonne évaluation. En observant votre enfant pendant les activités d'évaluation, vous pouvez dire si ce que voient les spécialistes est représentatif de ce que fait habituellement votre enfant. Durant l'évaluation ou après, il se peut qu'un spécialiste vous interroge sur le quotidien de votre enfant, notamment sur le langage, l'apprentissage de la propreté, l'alimentation, le comportement, la motricité, le sommeil et le jeu.

Y a-t-il quelque chose à faire pour se préparer à une évaluation?

Le spécialiste devant effectuer l'évaluation vous mettra au courant si vous devez apporter des objets ou réunir de l'information pour le rendez-vous. Pour certains types d'évaluations, vous pourriez avoir à remplir un questionnaire sur les antécédents familiaux ou médicaux. Voici un aperçu des renseignements qu'on pourrait demander.

- **Vos préoccupations** – Les spécialistes peuvent vous demander ce qui vous inquiète le plus dans le développement de votre enfant, quand vous avez remarqué pour la première fois que quelque chose n'allait pas et comment les problèmes ont évolué.
- Renseignements médicaux – Les renseignements demandés peuvent concerner :
 - les antécédents médicaux de la famille (maladies ou handicaps d'autres membres de la famille immédiate ou élargie);
 - les détails de la grossesse et de l'accouchement (difficultés ou complications de la grossesse et de l'accouchement);
 - les antécédents médicaux de l'enfant (accidents ou maladies).
- **Activités quotidiennes** –
 - sommeil : les habitudes de sommeil et les troubles du sommeil;
 - alimentation : les habitudes alimentaires et les aliments consommés;
 - jeu : les interactions avec les autres et la façon de jouer avec les jouets.
- **Communications** – Comment votre enfant communique (langage, gestes, etc.) et l'évolution du langage et de la lecture.
- **Motricité** – Comprend tous les mouvements, comme ramper, se tenir debout, marcher, prendre des objets et dessiner.
- **Capacités sociales** – Les rapports de votre enfant avec les autres.
- **Comportement** – La façon dont votre enfant réagit dans différentes situations et exprime ce qu'il ressent.

Il est possible qu'on demande votre consentement pour faire remplir des questionnaires par d'autres professionnels qui ont affaire à votre enfant (que ce soit à la garderie, à la prématernelle ou à l'école). L'information que vous fournissez et que communiquent d'autres personnes qui s'occupent de votre enfant peut aider les spécialistes à se faire une meilleure idée du développement de votre enfant.



Que se passe-t-il une fois l'évaluation effectuée?

Le spécialiste peut vous rencontrer tout de suite après l'évaluation ou vous donner un rendez-vous une autre journée. Vous pourrez alors vous faire expliquer les résultats et poser des questions. Le spécialiste peut vous recommander ce qui suit :

- faire des activités de développement à la maison;
- faire effectuer des évaluations de suivi;
- utiliser des services utiles;
- vous mettre en rapport avec des ressources communautaires.

Il est parfois difficile de recevoir toute l'information à la fois et de savoir quelles questions poser. C'est pourquoi il peut être utile de faire une liste de questions avant le rendez-vous et de noter les réponses du spécialiste durant l'entretien.

Voici quelques questions possibles :

- L'évaluation a-t-elle permis de poser un diagnostic?
- Quels sont les résultats de l'évaluation et d'autres évaluations sont-elles prévues?
- Quels sont les aspects pour lesquels mon enfant a besoin d'aide?
- Quelles sont les forces de mon enfant?
- Y a-t-il des activités que je peux faire avec mon enfant pour favoriser son développement?
- Est-il possible de recommander des services ou des programmes pour mon enfant?
- Quelles sont les ressources recommandées (livres, sites Web, revues, vidéos)?



Vous pouvez demander à un autre membre de la famille ou à un ami de vous accompagner au rendez-vous pour vous aider à noter l'information donnée par le spécialiste.

Puis-je obtenir une copie de l'évaluation?

Une copie de l'évaluation ou un sommaire des résultats est remis la plupart du temps. Si vous n'en recevez pas, demandez une copie au médecin ou au professionnel ayant procédé à l'évaluation.

On recommande de ranger ensemble tous les documents sur l'évaluation et les rapports ou de les garder dans une reliure. Il est possible que des organisations vous demandent de les fournir avant de commencer à fournir des services à votre enfant.

Pour en savoir plus sur l'accès aux renseignements sur votre santé, consultez le site Web suivant sur l'accès aux renseignements au Manitoba :

http://www.gov.mb.ca/chc/fippa/public_portal_home.fr.html



En ayant une copie de l'évaluation ou du sommaire des résultats, les familles seront en mesure de prendre des décisions éclairées en se basant sur tous les renseignements à leur disposition.

Si je viens d'arriver au Manitoba, une évaluation d'une autre province ou d'un autre pays sera-t-elle reconnue ou mon enfant devra-t-il être réévalué?

On examinera les documents de votre enfant afin de déterminer si une nouvelle évaluation est nécessaire. On se basera sur plusieurs facteurs : quand l'évaluation a été faite, si les outils d'évaluation étaient les mêmes ou non et si l'évaluation répond à toutes les questions concernant le développement de votre enfant. Tous ces facteurs seront pris en compte pour décider si une réévaluation est nécessaire.

Le médecin ou spécialiste m'aidera-t-il à obtenir les services dont j'ai besoin pour mon enfant?

Si l'évaluation révèle que des services pourraient être utiles à votre enfant, le médecin ou spécialiste fera les recommandations et renvois nécessaires, avec votre consentement écrit. Il pourra vous mettre en rapport avec les ressources et services en question.

Sachez qu'il est possible qu'il y ait une liste d'attente pour des services et que l'accès peut être restreint, selon l'endroit où vous vivez. En effet, les services spécialisés ne sont pas tous offerts dans toutes les régions de la province, et vous pourriez avoir à vous déplacer pour en recevoir.



Le médecin ou spécialiste communiquera-t-il les résultats de l'évaluation aux fournisseurs de services ou organisations?

Le médecin n'est pas autorisé à transmettre des renseignements sans votre consentement écrit. Il existe cependant certaines exceptions. Par exemple, un spécialiste peut transmettre de l'information résultant d'une évaluation à un professionnel qui traite déjà votre enfant, comme votre médecin de famille. Si vous demandez au spécialiste de ne pas révéler des renseignements sur votre enfant à un autre professionnel et qu'il est convaincu que la santé de votre enfant n'en souffrira pas, il ne peut pas communiquer l'information.

Pour en savoir plus long au sujet de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*, consultez le site Web suivant :

<http://www.gov.mb.ca/health/phia/index.fr.html>



Les professionnels qui fournissent des services à votre enfant peuvent mettre au point des programmes plus efficaces s'ils ont accès à toute l'information. Ne manquez pas de leur fournir l'ensemble des évaluations et rapports.

Mon enfant rattrapera-t-il son retard par rapport aux autres enfants?

Le développement varie d'un enfant à l'autre et nombreux sont les facteurs qui déterminent comment un enfant se développe et à quel rythme. Une intervention précoce permet dans certains cas d'aider l'enfant à parvenir au même stade de développement que les autres enfants de son âge ou de s'en rapprocher considérablement.

Elle peut aussi permettre aux professionnels de savoir sur quels aspects ils doivent se concentrer dans l'immédiat et dans l'avenir.



Comment puis-je trouver un médecin de famille?

La ligne téléphonique d'orientation vers les médecins de famille de Santé Manitoba peut vous fournir une liste de médecins de votre localité qui acceptent de nouveaux patients.

Pour trouver un médecin dans votre région, composez le :

À Winnipeg : 204 786-7111

Numéro sans frais : 1 866 690-8260

ATS : 204 774-8618

Service de relais du Manitoba : 1 800 855-0511

Pour en savoir plus long sur les services de santé au Manitoba et la façon d'y accéder, consultez le Guide infosanté en ligne de Santé Manitoba, au :

<http://www.gov.mb.ca/health/guide/4.fr.html>